

Des économistes français et allemands proposent six réformes de la zone euro afin de réconcilier solidarité et discipline de marché

Dans un rapport publié simultanément à Berlin et à Paris, quatorze économistes français et allemands d'opinions variées proposent un programme ambitieux et novateur de réformes pour la zone euro.

Pourquoi

- La monnaie unique reste vulnérable du fait de fragilités financières persistantes et de divisions profondes entre Etats membres en termes aussi bien économiques que politiques.
- Opposer solidarité (entre Etats) et responsabilité (de chacun d'eux) est une fausse alternative.
- Une architecture financière solide requiert à la fois des instruments pour prévenir les crises (par de bonnes incitations) et pour en atténuer les effets (lorsqu'une nouvelle crise survient)

Comment

Six réformes qui se complètent mutuellement et réconcilient solidarité et discipline de marché :

- 1. Rompre le cercle vicieux entre risque bancaire et risque souverain**
 - a. ratios de capital accrus pour les banques dont l'actif est trop concentré sur un seul émetteur (immuniser les banques contre les dégâts d'une éventuelle restructuration de dette)
 - b. système intégré d'assurance des dépôts (protéger mieux les déposants européens contre le risque de panique)
- 2. Remplacer les règles budgétaires actuelles, trop complexes et opaques, par une règle simple**
 - a. « la croissance des dépenses ne doit pas dépasser la croissance de long terme de l'économie et doit permettre une réduction de la dette »
 - b. mise en œuvre contrôlée par institution indépendante nationale ; dépenses excessives financées par de la dette « junior », plus couteuse
- 3. Envisager une restructuration ordonnée des dettes publiques des pays dont la solvabilité ne pourrait être restaurée par des prêts conditionnels du Mécanisme Européen de Stabilité (MES)**
- 4. Mettre en place une capacité budgétaire européenne pour aider les pays de la zone euro à absorber les crises économiques les plus graves**
 - a. En cas de forte augmentation du chômage, transfert temporaire vers le pays affecté pour financer des dépenses pour les chômeurs ou de l'investissement public
 - b. Fonds financé par des contributions de chaque état sans possibilité d'endettement
 - c. Pour offrir de la sécurité : facilités financières du MES en faveur des pays qui respectent la règle budgétaire (prêts assortis d'une conditionnalité légère)
- 5. Proposer aux investisseurs un actif synthétique « sans risque » en alternative aux dettes souveraines nationales.**
 - a. Panier diversifié de dettes souveraines avec une tranche senior comme actif sûr
 - b. La dette publique n'est pas mutualisée
- 6. Clarifier l'architecture institutionnelle de la zone euro**
 - a. Séparation du rôle de surveillance des politiques nationales (un Commissaire indépendant au sein de la Commission Européenne) du rôle politique de décision (président de l'Eurogroupe)
 - b. Le MES devra rendre des comptes devant le Parlement européen sur sa gestion des crises